

De : [Info](#)
À : [Sebareme, Rachel](#)
Cc : [Boulhian, Amine](#); [Info](#)
Objet : RE: Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel - Questions complémentaires
Date : 29 juillet 2024 19:28:26

Importance : Haute

Bonjour

Voici les réponses aux questions posées.

1. **Lors des audiences publiques, vous avez affirmé que les rejets dans la Décharge des Vingt et la Décharge des Trente seraient exceptionnels (DTI, p. 72). Or, dans le document « Note technique, Informations complémentaires aux volets hydrologiques et hydraulique » (DA6), vous affirmez que le bilan hydrologique du site sera maintenu par des rejets planifiés dans ces deux décharges, visant à compenser l'eau retenue sur le site après l'aménagement de la cannebergière. Comment conciliez-vous ces deux affirmations?**

Initialement, en conditions d'exploitations normales, aucun rejet n'était prévu dans la Décharge des Vingt ni dans la Décharge des Trente. Suivant la rencontre d'audience publique du 30 avril, des modifications substantielles ont été apportées au projet. Afin de limiter les impacts sur les milieux hydriques en aval de la cannebergière, des rejets sont maintenant prévus afin de compenser l'eau retenue sur le site après l'aménagement de la cannebergière. Ces rejets permettent donc de maintenir le même bilan hydrologique qu'actuellement conformément aux orientations du MELCCFP. **En résumé, en conditions d'exploitations normales, il n'y a aucun rejet d'eau supplémentaire acheminé dans la Décharge des Vingt ni la Décharge des Trente. Les eaux de ruissellement seront retournées aux décharges respectives par des conduites, des fossés ou tout autre moyen (ex. camion-citerne) pour maintenir un bilan hydrique nul mais aucun apport d'eau supplémentaire n'est prévu au projet en conditions normales d'exploitation.**

Le calcul du volume d'eau tient compte des précipitations moyennes, de la perte de superficie du bassin versant, du coefficient de ruissellement et de l'évapotranspiration ajustée conformément à l'usage actuel des champs en grandes cultures. Comme il s'agit de cours d'eau intermittents, les périodes de rejet correspondent aux périodes de crues printanières et automnales, soit les mois de mars, avril et mai pour le printemps et les mois d'octobre, novembre et décembre pour l'automne. Le scénario de rejet est en cours de

préparation et sera soumis au Ministère pour fins de discussions.

2. **Vous avez expliqué en séance (19 juin pm) que la proximité de la nappe phréatique facilite l'inondation des champs, puisque celle-ci limite le volume d'eau à ajouter pour inonder les champs. Or lors de la séance publique de la veille, un représentant du MELCCFP a mentionné que le sol sous le tapis de sable était compacté pour le rendre le plus étanche possible et pour faciliter la recirculation de l'eau durant les opérations d'inondation.**

1. **Veuillez confirmer si le sol sera compacté sous le sable.**

Aucune opération de compaction des sols n'est prévue sous le sable. Le sol naturel sous le sable présente des caractéristiques favorables à la culture de la canneberge en étant relativement imperméable grâce des dépôts de silt et d'argile. Référence tirée du rapport d'Englobe daté du 12 juin 2023 (n° référence 03-02304288.000-0100-GS-R-0001-00).

2. **Le cas échéant, veuillez présenter ou estimer l'étanchéité du sol compacté**

Non applicable.

3. **Le cas échéant, est-ce que la proximité de la nappe phréatique représente toujours un avantage si le sol est suffisamment étanche pour permettre la récupération de l'eau lors des opérations d'inondation? Veuillez expliquer.**

Une nappe phréatique haute permet de limiter la migration de l'eau sur le site de la cannebergère vers les sols au même titre qu'un sol qui serait entièrement imperméable. Ces conditions limitent les échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface. Les sols sont naturellement favorables à la culture de la canneberge.



Audrey Ouellet, ing.

Directrice des services d'ingénierie

450 684-0800 # 1003

1991 Boul. de Périgny local 107, Chambly, QC J3L 4C3

alpg.ca

Pour ce qui est de la question 3;

Veuillez fournir une carte comme celle qu'on peut apercevoir dans le document DA3 p. 3, avec le ShapeFile identifiant les engagements de sécurité scolaire

Tous les engagements sont a la page 1 et 2 du document DA3 page 1 et 2, le document est dument signé de ma part, le document est pdf et non shapefile que je ne connais pas

Merci beaucoup

Eric Lupien

Président/actionnaire

(450) 881-8711

info@fruitsdesiles.com



De : Sebareme, Rachel <Rachel.Sebareme@bape.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 juillet 2024 11:39

À : Info <info@fruitsdesiles.com>

Cc : Boulhian, Amine <Amine.Boulhian@bape.gouv.qc.ca>

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel - Questions complémentaires

Bonjour,

Merci de prendre connaissance de la correspondance ci-jointe qui vous est adressée. Étant donné les délais serrés de la commission, nous aimerions obtenir une réponse d'ici le 30 juillet à 12h.

Pour toute question, n'hésitez pas de contacter mon collègue, monsieur Amine, en